



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

# **PRÉAVIS N° 2020/13**

**Création d'un trottoir franchissable aux chemins « Albert-de-Haller et Barmottes » le long de la parcelle n° 26**

## **Table des matières**

1. Objet du préavis.....	- 3 -
2. Descriptif du projet.....	- 3 -
3. Procédure.....	- 4 -
4. Exécution des travaux.....	- 4 -
5. Plan financier .....	- 4 -
6. Conclusions .....	- 5 -

Bex, le 11 novembre 2020

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Objet du préavis**

Les travaux d'aménagements extérieurs pour les 2 immeubles situés sur la parcelle n° 26 sont en cours de finitions. Conformément à la décision municipale du 17 décembre 2018, les plans d'enquête avaient été modifiés afin d'inclure un trottoir le long de cette parcelle. Une séance de coordination a eu lieu le 28 octobre 2020 avec la direction des travaux des immeubles afin de planifier les travaux du trottoir.

## **2. Descriptif du projet**

Les travaux prévus comprennent un trottoir franchissable d'une largeur de 1.5 m le long du chemin Albert-de-Haller (sens unique) et de 1.8 m le long du chemin de Barmottes (double sens). Le raccordement à la route d'Aigle sera fait provisoirement et adapté en fonction du projet de cette route.

Une bordure franchissable 20/25 en granit, du même style que celle posée en bas de la route de l'Arche, vers le parking, est prévue côté route, en limite de parcelle et une bordurette 8/25 également en granit, sera posée à l'arrière du trottoir.

Jusqu'à ce jour, l'eau de surface s'infiltrait dans le champ, mais étant donné la pose d'une bordure, il est nécessaire de prévoir une récupération. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu, au bas du chemin Albert-de-Haller, la pose d'un caniveau en travers de la route, avec évacuation des eaux jusqu'au regard communal d'eaux claires.

Au carrefour « Barmottes - Albert-de-Haller », une armoire UPC Cablecom devra être déplacée à ses frais, car en conflit avec le futur trottoir. Par ailleurs, la commune devra faire quelques travaux pour déplacer la borne hydrante qui est aussi située dans le gabarit du trottoir.

Enfin, 4 à 5 candélabres seront posés au chemin Albert-de-Haller à l'arrière du trottoir. Un tube vide existe déjà au milieu de ce chemin, seules des fouilles en travers seront nécessaires ainsi que la création des socles.

### 3. Procédure

Ce trottoir figurait sur les plans de la mise à l'enquête publique des 2 immeubles, il n'est donc pas nécessaire de mettre à l'enquête. Après construction, une servitude de passage public à pied sera inscrite.

### 4. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra en premier lieu de la décision du Conseil communal le 9 décembre 2020. En cas d'acceptation, une demande d'appel d'offre sur invitation sera faite afin de pouvoir exécuter ces travaux au printemps prochain.

### 5. Plan financier

Sur la base d'une estimation, les incidences financières se résument comme suit :

Travaux de génie civil	fr.	80'000.--
Eclairage public (sans le génie civil)	fr.	15'000.--
Géomètre et servitude	fr.	5'000.--
Divers et imprévus (env. 10%)	fr.	<u>8'000.--</u>
Total HT	fr.	108'000.--
TVA 7,7%	fr.	<u>8'316.--</u>
Total TTC	fr.	<u>116'316.--</u>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>fr.</b>	<b><u>116'000.--</u></b>

## 6. Conclusions

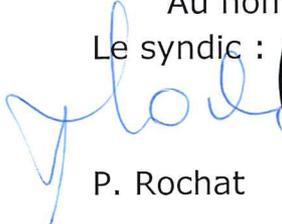
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu** le préavis municipal 2020/13 ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### le Conseil communal de Bex décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un trottoir franchissable aux chemins Albert-de-Haller et Barmottes ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 116'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 116'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 5'800.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

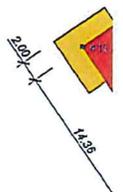
Au nom de la Municipalité  
Le syndic :  P. Rochat  
La secrétaire adj. :  F. Roessli



The seal of the Municipality of Bex is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE BEX'. The inner circle features a central emblem with a crown on top and the words 'LIBERTE PATRIE' below it. There are small stars on either side of the emblem.

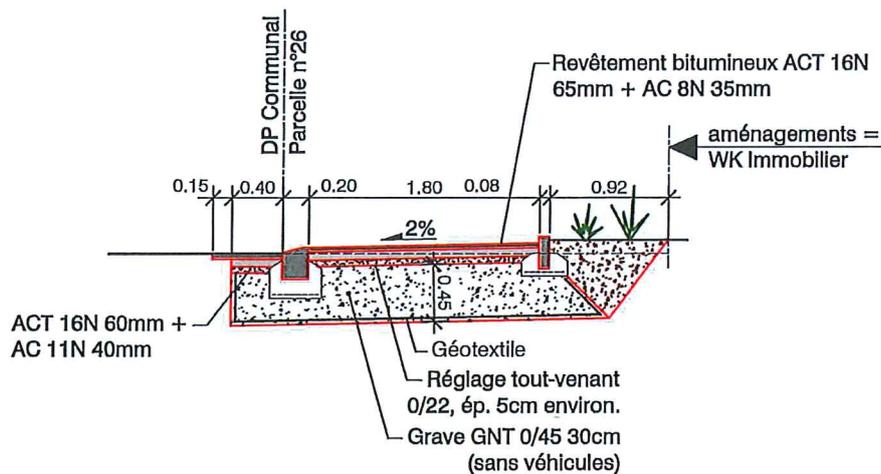
Annexes : plan de situation et profils types

Municipal responsable : M. Pierre-Yves Rapaz

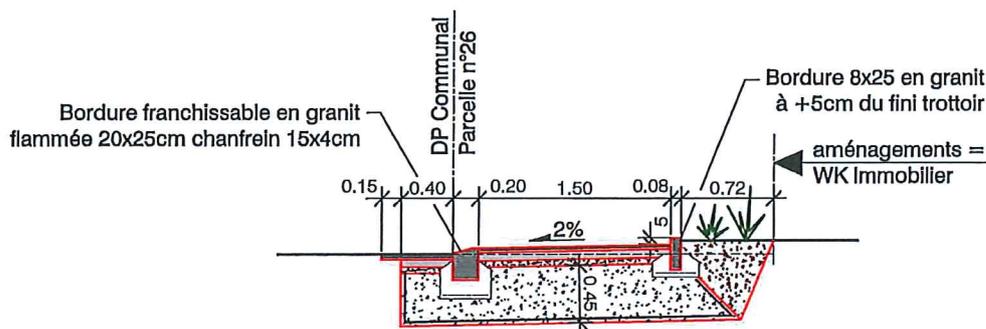


# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR FRANCHISSABLE LE LONG PARCELLE 26

## Coupe A-A Chemin de Barmottes - (valable 43m')



## Coupe B-B Chemin Albert-de-Haller (valable 102m')



COMMUNE DE BEX  
SERVICE TECHNIQUE  
Bex, le 02.11.2020 / RM

